

Gabriel Jean-Marie
Secrétaire Général de la CGTM
Maison des Syndicats, Porte n° 2
97200 Fort-de-France

le 22 décembre 2024

Madame la Procureure
De la république de Martinique
Palais de Justice
97200 Fort-de-France

Madame la Procureure de la république,

En parcourant l'hebdomadaire satirique « *Le Capitaine Enchaîné* » n° 5432 du 18 décembre 2024, je suis tombé sur cet article, page 2, dans la rubrique "Maires", que j'ai tenu à porter à votre connaissance :

Dans « *L'Opinion* » (12/12), le premier sous-chef de LFI, Manuel Bompard, prévient ses alliés : « Si les socialistes ne votent pas la censure, on va les canarder pendant deux mois jusqu'à ce que leurs électeurs se rappellent à eux en circonscription. » Auront-ils quand même la vie sauve ?

Ayant effectué mon service militaire entre mars 1981 et mars 1982 à Desaix (2 mois) et ensuite à Gerbault (10 mois), je me suis souvenu que mes instructeurs employaient souvent l'expression "**Canarder**".

Afin de m'assurer du sens précis de l'expression « **canarder** », j'ai donc consulté le dictionnaire "**Le Robert**" ainsi que le site "**la langue française**". Ci-dessous, les définitions que j'ai trouvées :

https://dictionnaire.lerobert.com/definition/canarder	Tirer sur (qqn, qqch.) d'un lieu où l'on est à couvert.
https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/canarder	Tirer sur quelqu'un à partir d'une cachette.

M. Petitot, le président de l'association RPPRAC, a fait l'objet de poursuites judiciaires, pour avoir dit dans une vidéo "*qu'il fallait attaquer les maires*". Et la procureure de la république de Martinique, à la suite d'un signalement fait par le préfet, représentant de l'État, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale, a lancé une procédure à son encontre. Alors qu'en première instance, M. Petitot avait été placé sous contrôle judiciaire, la procureure a relevé appel. Le 5 décembre 2024, la Cour d'appel a décidé de faire embastiller M. Petitot au Centre pénitentiaire de Ducas où il se trouve depuis plusieurs semaines.

Puisque "**La loi est uniforme et générale**", pouvez-vous m'indiquer pour quelle(s) raison(s) ici en Martinique le citoyen Rodrigue Petitot a fait l'objet de poursuites judiciaires, alors qu'ailleurs, mais toujours sur le territoire national, une telle déclaration, je parle de celle de M. Manuel Bompard, ne fait pas l'objet d'une mauvaise interprétation, et ne génère donc pas de poursuites contre la personne qui l'a prononcée ? J'ajoute qu'à ma connaissance, les socialistes n'ont pas saisi votre collègue procureur de la république. Pouvez-vous également me confirmer que la devise "**Liberté Égalité Fraternité**" est bien applicable sur le territoire de la Martinique ?

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Procureure de la république, à ma très haute considération.

Le Secrétaire Général
Gabriel JEAN-MARIE